

A.T.M INVEST
Société par actions simplifiée
Capital : 2.100.001 euros
50 avenue Jean Moulin
21160 MARSANNAY-LA-COTE - BP 59
RCS DIJON : 985 298 470
(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 3 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE 3 JUIN,

Les soussignés :

- **La SARL LA FINANCIERE MBA MENUISERIE BOIS AGENCEMENT**, 50 avenue Jean Moulin - 21160 MARSANNAY-LA-COTE,
- **La SAS B.C.R INVEST**, 50 avenue Jean Moulin - 21160 MARSANNAY-LA-COTE,

Seuls associés de la Société,

Ont unanimement pris les décisions suivantes, conformément à l'article 22 des statuts :

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
2. Modification de l'article 6 des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social

Les associés, à l'unanimité,

Décident de modifier la date de clôture de l'exercice social afin que celui-ci commence le 1^{er} janvier d'une année et finisse le 31 décembre de la même année.

Décident que la durée de l'exercice social en cours, ouvert le 1^{er} juillet 2025 et devant initialement se clôturer le 30 juin 2026, est modifiée pour être portée à dix-huit (18) mois et se clôturer le 31 décembre 2026.

DEUXIEME DECISION

Modification de l'article 6 des statuts

Les associés, à l'unanimité,

En conséquence de la décision précédente,

Décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« **6. EXERCICE SOCIAL**

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

TROISIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Les associés, à l'unanimité,

Confèrent tous pouvoir au porteur d'une copie à l'effet d'accomplir toutes les formalités et publicités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

SARL LA FINANCIERE MBA MENUISERIE
BOIS AGENCEMENT
Monsieur Jean-Claude FERNANDES

SAS B.C.R INVEST
Monsieur Baptiste JUBLOT

Jean-Claude FERNANDES